- CCAS DE GEVEZE -

DÉLIBÉRATION

Conseil d'Administration du 12 mai 2026

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260512-DELIB07_26-DE

La séance est ouverte à 18 h 30

Présents : Mr CHAUVIN Benoît, Mme TENDIK Nathalie, Mr FOUVILLE Thierry, Mme GUIHARD Andrée, Mme DY Christine, Mme SAUVEE Stéphanie, Mme PAUTONNIER Léonie, Mme TONDEUX Madeleine, Mme LAMBARD Marie-Jeanne, Mme THOUVENOT Françoise, Mme HUBLOT Marie-Dominique, Mme REGNAULT Marie-Thérèse, Mme CRUTEL Maryannick.

Absents : Mme CHEVRIER Anne-Charlotte
Mme LAFON Christine

Procuration de vote et Mandataire : Mme LAFON Christine à Mme TENDIK Nathalie.

Secrétaire de Séance : Mme Léonie PAUTONNIER.

****

N° 07/26

DISPOSITIF SORTIR ! CONVENTION RELATIVE A LA POURSUITE DU DISPOSITIF POUR 2026

Conformément aux souhaits des membres du conseil d'administration du CCAS et des membres du conseil municipal il a été décidé de signer une convention tripartite avec l'APRAS et Rennes Métropole afin de mettre en place le dispositif sortir sur la commune de GEVEZE à compter du 1er juillet 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

Les membres du CCAS souhaitent prolonger le dispositif pour l'année 2026.

Il convient donc d'autoriser Mr le Président du CCAS à signer l'avenant à la convention relative à la poursuite du dispositif sur la commune de GEVEZE pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Le montant estimé pour la contribution du CCAS de GEVEZE est de 2 000 € et sera inscrit au budget primitif 2026.

***Question* : « *Autorisez-vous Mr le Président du CCAS à signer cette convention ?* »**

Après débat : Oui : 14 Non : 0 Abstention : 0

Pour copie conforme.
Le Président,
Benoît CHAUVIN.

MAIRIE
CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE
GEVEZE